

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

International Council on Monuments and Sites

ICOMOS

11, Rue du Séminaire de Conflans
94 220 Charenton-le-Pont

SOMMAIRE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2023 DE L'ASSOCIATION ICOMOS

OUTRE LA PAGE DE GARDE, LE PRESENT DOCUMENT COMPREND UN TOTAL DE 29 PAGES SE
DECOMPOSANT AINSI :

SOMMAIRE	PAGE 1
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	PAGE 2
COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023	PAGE 8
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023	PAGE 12
RAPPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	PAGE 28



Commissaire
auxComptes.fr

CommissaireAuxComptes.fr
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON
Téléphone : 01-46-45-83-86
E-mail : cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

International Council on Monuments and Sites

ICOMOS

Association Loi 1901

Siège social : 11, Rue du Séminaire de Conflans

94 220 CHARENTON LE PONT

SIRET 784 228 454 00038

Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Aux Sociétaires,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée pour six années consécutives et ce jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2028, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ICOMOS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application du principe de séparation des exercices sur les opérations encadrées par des budgets de ressources régis par des contrats, et encaissables sous conditions de dépenses effectives. Ces vérifications se sont matérialisées par l'analyse de la comptabilité analytique ventilée par missions.

Nous nous sommes également assuré qu'aucun élément d'importance intervenu avant ou après la clôture ne pourrait remettre en cause d'une façon significative le résultat de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport et des autres documents adressés au Comité Exécutif

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Comité Exécutif sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Exécutif.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Châtillon, le Vendredi 8 Mars 2024

SAS CommissaireAuxComptes.fr

Associée signataire :

Isabelle MARQUIS

Commissaire aux Comptes



**Membre de la Compagnie Régionale de
Versailles**

Annexe : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	69 282,32	44 252,13	25 030,19	0,93	25 441,54	1,17
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	69 282,32	44 252,13	25 030,19	0,93	25 441,54	1,17
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	715 288,04	16 977,00	698 311,04	25,90	518 134,61	23,79
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	1 026,00		1 026,00	0,04		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	7 011,41		7 011,41	0,26	7 407,71	0,34
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	17 727,67		17 727,67	0,66	17 727,67	0,81
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 338 872,97		1 338 872,97	49,66	1 547 861,80	71,06
Charges constatées d'avance	608 123,61		608 123,61	22,56	61 703,23	2,83
TOTAL (II)	2 688 049,70	16 977,00	2 671 072,70	99,07	2 152 835,02	98,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 757 332,02	61 229,13	2 696 102,89	100,00	2 178 276,56	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	625 063,40	23,18	478 935,07	21,99
Résultat de l'exercice	71 265,61	2,64	146 128,33	6,71
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	696 329,01	25,83	625 063,40	28,70
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	319 738,00	11,86	399 508,00	18,34
TOTAL (III)	319 738,00	11,86	399 508,00	18,34
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 784,45	1,14	12 592,58	0,58
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	86 000,25	3,19	76 972,82	3,53
. Organismes sociaux	79 378,34	2,94	71 139,98	3,27
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 902,26	0,26	6 574,56	0,30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	368 662,04	13,67	324 843,91	14,91
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	1 108 308,54	41,11	661 581,31	30,37
TOTAL (IV)	1 680 035,88	62,31	1 153 705,16	52,96
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 696 102,89	100,00	2 178 276,56	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	171,63		171,63	0,01	34,35	0,00	137	402,94
Production vendue biens								
Production vendue services	8 020,82	1 481 581,76	1 489 602,58	99,99	1 689 267,34	100,00	-199 665	-11,81
Chiffres d'Affaires Nets	8 192,45	1 481 581,76	1 489 774,21	100,00	1 689 301,69	100,00	-199 527	-11,80

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			236 613,17	15,88	145 755,16	8,63	90 858	62,34
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			365 808,00	24,55	241 437,00	14,29	124 371	51,51
Autres produits			495 290,26	33,25	478 616,52	28,33	16 674	3,48
Total des produits d'exploitation (I)			2 587 485,64	173,68	2 555 110,37	151,25	32 375	1,27
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 986,22	0,20	3 046,20	0,18	-60	-1,96
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			1 217 993,70	81,76	1 268 791,02	75,11	-50 798	-3,99
Impôts, taxes et versements assimilés			40 006,43	2,69	33 232,89	1,97	6 774	20,38
Salaires et traitements			598 235,24	40,16	525 994,85	31,14	72 241	13,73
Charges sociales			204 968,81	13,76	187 650,85	11,11	17 318	9,23
Dotations aux amortissements sur immobilisations			107 218,75	7,20	141 440,59	8,37	-34 222	-24,19
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges			205 113,00	13,77	238 308,00	14,11	-33 195	-13,92
Autres charges			125 859,00	8,45	50 440,49	2,99	75 419	149,52
Total des charges d'exploitation (II)			2 502 381,15	167,97	2 448 904,89	144,97	53 477	2,18
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			85 104,49	5,71	106 205,48	6,29	-21 101	-19,86
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			17 803,08	1,20	2 300,79	0,14	15 503	674,04
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			2 919,23	0,20	1 206,21	0,07	1 713	142,04
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change			28 029,48	1,88	83 864,02	4,96	-55 835	-66,57
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			48 751,79	3,27	87 371,02	5,17	-38 620	-44,19
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			77,22	0,01	125,97	0,01	-48	-38,39
Différences négatives de change			57 198,45	3,84	78 410,37	4,64	-21 212	-27,04
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			57 275,67	3,84	78 536,34	4,65	-21 261	-27,06
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-8 523,88	-0,56	8 834,68	0,52	-17 357	-196,47
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			76 580,61	5,14	115 040,16	6,81	-38 460	-33,42

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			2 060,75	0,12	-2 060	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges			81 000,00	4,79	-81 000	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)			83 060,75	4,92	-83 060	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 315,00	0,36	51 972,58	3,08	-46 657	-89,76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	5 315,00	0,36	51 972,58	3,08	-46 657	-89,76
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-5 315,00	-0,35	31 088,17	1,84	-36 403	-117,09
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 636 237,43	176,96	2 725 542,14	161,34	-89 305	-3,27
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 564 971,82	172,17	2 579 413,81	152,69	-14 442	-0,55
RÉSULTAT NET	71 265,61	4,78	146 128,33	8,65	-74 863	-51,22
			<i>Bénéfice</i>			
			<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 696 102,89 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 71 265,61 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

L'association ICOMOS , au cœur de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, s'inscrit dans la démarche générale de conservation de la nature et la préservation des sites culturels et particulière de la lutte contre le dérèglement climatique. Le climat est devenu la préoccupation première de l'association et ses membres. Cette priorité apparaît concrètement dans ses comptes annuels.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

2.2. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

2.2.3 Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite estimés à 41 602 euros au 31/12/2023 sont comptabilisés dans les comptes annuels.

Une dotation aux provisions complémentaire de 3 467 euros a été comptabilisée sur l'exercice.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	87 124	13 340	31 182	69 282
Immobilisations financières				
TOTAL	87 124	13 340	31 182	69 282

3.2 Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	61 683	13 752	31 182	44 252
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	61 683	13 752	31 182	44 252
TOTAL GENERAL (I+II+III)	61 683	13 752	31 182	44 252

3.3 Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	715 288	715 288	
Autres créances	8 037	8 037	
Charges constatées d'avance	608 124	608 124	
TOTAL	1 331 449	1 331 409	

Détail des créances	Montant
Contrats	697 182
1- Contrats divers	602 800
- UNESCO - Contract CPM 2023:	588 720
- LP3/IUCN - WH Leadership Prog. 2022	4 160
- LP2/IUCN - WH Leadership Prog. 2022	9 920
2- Missions de Conseil	94 382
- Miss. Tunisia (Carthage) 2022	2 000
- Miss. Peru (Lima) 2023	11 810
- Miss. UNESCO -Module2, Phase2 2023	9 178
- Miss.UNESCO - St. Kitts 2023	16 541
- Miss.KOREA (Jaeson Tombs) 23	3 900
- Miss.VIETNAM (Oc Eo-Ba) 23	10 752
- Miss.GUINÉE (Assist. Intern.) 23	10 968
- Miss.AUTRICHE/HONGRIE (Fertö) 23	4 247
- Miss.MAURITIUS (Apravasi Ghat) 23	7 223
- Miss.EGYPT (Managmt. W. Luxor) 23	17 764
Cotisations	18 105
- Cotisations 2020	2 375
- Cotisations 2022	2 895
- Cotisations 2023	12 835
Total	715 287

Détail Charges constatées d'avance	Montant
Frais Généraux:	7 270
- SCOPUS - Fonds Cartes ICOMOS 2024	2 700
- SCOPUS - Impression Nlles. Cartes 2024	1 093
- AON - Assurance Locaux 2023-2024	2 721
- GWEN - Indigenous People, Geneva Janv. 24	113
- TNT - envoi cartes ICOMOS 2024	644
Sur Contrats:	599 933
- Contrat CHARTER report en 2024	31 369
- Contrat NGS - National Geographic Society report en 2024	478 997
- Contrat JFIT report en 2024	30 867
- Contrat TOOLKIT/ICROM report en 2024	30 000
- Contrat BOTANIC TS Korea n°4 report en 2024	2 000
- Contrat SILK ROADS report en 2024	26 700
Sur Missions de conseil:	920
- Mission Egypte (Luxor)	920
Total	608 124

3.4 Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaires
Participations ou immobilisations financières		
Produits d'exploitation	1 128	Cotisations à recevoir
Subventions/financements		
Produits financiers	2 919	Intérêts courus sur Livret A
	16 275	Intérêts dépôt à terme
TOTAL	20 322	

3.5 Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	4 435	16 977	4 435	16 977
Comptes financiers				
TOTAL	4 435	16 977	4 435	16 977

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Fonds associatifs

Postes	A	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Report à nouveau	478 935		146 128	625 063
Excédent ou déficit de l'exercice	146 128	71 266	-146 128	71 266
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	625 063	71 266	0	696 329
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	625 063	146 128	0	696 329

4.2 Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		625 063
SOLDE		625 063

4.3 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires	38 135	3 467		41 602
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour charges	361 373	278 136	361 373	278 136
TOTAL (II)	399 505	281 603	361 373	319 738
TOTAL GENERAL (I+II)	399 508	281 603	361 373	319 738
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		281 603	361 373	
- financières				
- exceptionnelles				

Détail Provisions pour Risques et Charges	Montant
- UNESCO - W. Heritage activities 2023, provisions sur charges à payer 2023	188 136
- Provision pour charges locatives 2023	90 000
Total	278 136

4.4 Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	30 784	30 784		
Dettes fiscales et sociales	172 281	172 281		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	368 662	368 662		
Produits constatés d'avance	1 108 309	1 108 309		
TOTAL	1 680 035	1 680 035		

Détail des Produits constatés d'avance	Montant
Sur Contrats divers:	1 046 020
- Contrat CHARTER 2024	99 767
- Contrat NGS - National Geographic Society/Climate Change	656 020
- Contrat JFIT report en 2024	160 230
- Contrat TOOLKIT/ICROM report en 2024	50 000
- Contrat BOTANIC TS Korea n°4 report en 2024	35 000
- Contrat SILK ROADS report en 2024	45 003
Sur Missions de Conseil:	6 300
- Mission "Group Contact" - Ukraine	700
- Mission Iran (Masouleh)	5 600
Sur Subventions diverses:	44 375
- SACH (Chine 2024), Subv. de Fonctionnement	44 375
Divers:	11 613
- Crowdfunding - Giving Tuesday 2024	11 613
Total	1 108 309

Détail des autres dettes	Montant
Avances s/Cotisations 2024	39 320
- Comités Nationaux et Cotisations individuelles, Cotisations 2024	39 320
Créditeurs divers - Comptes tiers tenus par ICOMOS	289 312
- Board Officers	6 557
- Donations "Victoria Fall's Fund"	47 765
- Programme Raymond Lemaire	21 010
- Compte "Comité National Israël"	51 124
- CSI "Patrimoine du 20 ^e Siècle" - ISC20C	36 959
- CSI "Comité Bois" - IIBC	5 500
- CSI "Paysages Culturels ICOMOS" - ISCCCL	8 120
- CSI "Art Rupestre" - CAR	2 224
- CSI "Patrimoine Culturel Immatériel" - ICICH	756
- CSI "Interprétation et Présentation" - ICIP	2 171
- CSI "Patrimoine Bâti Partagé" - SBH	1 950
- CSI "Analyse et Rest. des Struct. du Pat. Arch" - ISCARSAH	2 647
- CSI "Fortifications et Patrimoine Militaire" - ICOFORT	3 447
- CSI "Patrimoine Culturel Subaquatique" - ICUCH	988
- CSI "Gestion du Patrimoine Archéologique" - ICAHM	16 923
- CSI "Préparation aux Risques" - ICORP	3 274
- CSI "Villes et Villages Historiques" - CIVVIH	6 057
- CSI "Patrimoine Religieux" - PRERICO	2 542
- CSI "Patrimoine de l'Architecture de Terre" - ISCEAH	5 982
- CSI "Architecture Vernaculaire" - CIAV	2 424
- CSI "Tourisme Culturel" - ICTC	5 381
- CSI "Itinéraires Culturels" - CIIC	635
- CSI Formation - CIF	789
- CSI "Questions Légales" - ICLAFI	2 000
- CSI "Emerging Prof. Working Group" - Eps	7 500
- CSI "Climate Action Working Group" - CAWG	2 868
- CSI "Comité Pierre" - ISCS	10 593
- CSI "Documentation du Patrimoine" - CIPA	23 390
- Donations Exceptionnelles pour "Jeunes Professionnels"	500
- CHN "Climate Herirage Network"	7 237
Divers charges à payer	40 030
Total	368 662

4.5 Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	30 784
Dettes fiscales et sociales	134 222
Autres dettes	40 030
TOTAL	205 036

Détail des Fournisseurs - Factures non parvenues	Montant
Honoraires Commissaires aux Comptes, Bilan 2023	10 500
Honoraires Commissaires aux Comptes, Etude poste comptable	3 000
ADP, Fiches de paie Nov. et Déc. 2023	1 546
JLCB, projet Callimachos	15 678
ORANGE, accès internet décembre 2023	60
Total	30 784

Détail des Charges à payer	Montant
Sur Contrats divers	14 280
- GUIDANCE - Edition Rapport 2023	900
- KSA - SMITH Matériel Workshop, 2° Install	13 380
Sur Missions de conseil	25 750
- UNESCO Module 2 - IUCN 2023	2 100
- UNESCO St. Kitts - IUCN 2023	1 050
- VIETNAM (Oc Eo-Ba) 2023	7 800
- VIETNAM (Thang Long) 2023	1 200
- ITALIE (Venice) 2023	2 000
- EGYPT (Luxor) 2023	8 800
- Miss. Tunisie (Carthage) 2022	2 800
Total	40 030

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 Subventions reçues et fonds dédiés**

Subventions perçues des gouvernements = 109 166 euros

- Ministère Autrichien de la Culture = 15 000 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Ministère Français de la Culture = 20 000 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Ministère Slovène de la Culture = 5 000 euros – affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Ministère Chinois de la Culture (SACH) = 35 000 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Ministère Coréen de la Culture = 34 166 euros – affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS

Subventions diverses = 127 446 euros

- GETTY – Assemblée Générale à Sidney = 75 000 euros
- ICOMOS Australie – Assemblée Générale Sydney = 37 715 euros
- ICOMOS Suisse – aide dépenses Ukraine = 14 731 euros

Total des subventions perçues = 236 613 euros

5.2 Subventions d'investissements

Aucune subvention d'investissement n'a été perçue sur l'exercice.

5.3 Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement perçues au titre l'exercice 2023 s'élèvent à un total de 109 166 euros.

- Ministère Autrichien de la Culture = 15 000 euros
- Ministère Français de la Culture = 20 000 euros
- Ministère Slovène de la Culture = 5 000 euros
- Ministère Chinois de la Culture = 35 000 euros
- Ministère Coréen de la Culture = 34 166 euros

Il s'agit de subventions d'exploitation.

Elles ne sont assorties d'aucune condition suspensive.

5.4 Analyse du chiffre d'affaire et des ressources

COMPTES n°	TYPES de RESSOURCES	31/12/2023	%	31/12/2022	%	VARIATION	
705 910	CONTRATS UNESCO	1 119 886	50,46%	915 842	39,58%	204 044	22,28%
758 XXX	COTISATIONS	474 617	21,39%	451 903	19,53%	22 714	5,03%
705 930	MISSIONS de CONSEIL	271 756	12,25%	151 549	6,55%	120 207	79,32%
740 XXX	SUBVENTIONS	236 613	10,66%	145 880	6,31%	90 733	62,20%
705 920	AUTRES CONTRATS	89 940	4,05%	612 621	26,48%	-522 681	-85,32%
708 XXX	ACTIVITES ANNEXES	69	0,00%	1	0,00%	68	6994,85%
706 XXX	PRESTATIONS de SERVICE	7 952	0,36%	9 255	0,40%	-1 303	-14,08%
754 XXX	DONS	18 216	0,82%	26 589	1,15%	-8 373	-31,49%
707 XXX	VENTES DIVERSES	172	0,01%	34	0,00%	137	399,65%
TOTAL		2 219 220	100,00%	2 313 673	100,00%	-94 453	-4,08%

5.5 Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	0
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	5 315
Sur opérations de gestion	5 315
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	- 5 315

Cette perte exceptionnelle correspond à une pénalité de 10% pour le paiement tardif des charges locatives 2022 de 53 146 euros. Une réclamation a été initiée. Par prudence, aucune provision à recevoir n'a été enregistrée.

6. AUTRES INFORMATIONS**6.1 Effectif moyen**

	Femmes	Hommes	Total
Cadres	4	1	5
Non cadres	6	2	8
TOTAL	10	3	13

6.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 10 296 euros TTC.



Commissaire
auxComptes.fr

CommissaireAuxComptes.fr
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON
Téléphone : 01-46-45-83-86
E-mail : cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORT SPECIAL

International Council on Monuments and Sites ICOMOS

Association Loi 1901

Siège social : 11, Rue du Séminaire de Conflans
94 220 CHARENTON LE PONT
SIRET 784 228 454 00038

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 Décembre 2023

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association-, nous vous présentons notre Rapport sur les conventions réglementées, et ce conformément aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Votre association a versé à des membres du Comité Exécutif, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, une somme totale de 13 544,78 Euros à titre de remboursements de frais, d'honoraires et assurances déplacement se décomposant comme suit :

Nom	Fonction	Montant
Mme Teresa PATRICIO	Présidente	1 977,14
M. Chilangwa CHAIWA	Vice-Présidente	1 500,00
Mme Zeynep GUL UNAL	Membre du Conseil d'Administration	7 649,64
Mme Nupur PROTHI	Membre du Conseil d'Administration	418,00
M. Ishanlosen ODIAUA	Président du Conseil Consultatif	2 000,00
Total		13 544,78

Fait à Châtillon, le Vendredi 8 Mars 2024

SAS CommissaireAuxComptes.fr

Associée signataire :

Isabelle MARQUIS

Commissaire aux Comptes


Membre de la Compagnie Régionale de
Versailles